

Annexe au Rapport Annuel des contrôles réalisés en FRANCE en 2018

Décision de la Commission 2013/188/CE
Informations complémentaires

Partie I – Explications relatives aux données figurant sur le rapport officiel

- I.1. interprétation des données saisies dans la 1ère colonne des tableaux
- I.2. ligne « sanctions imposées »
- I.3. analyse des artefacts

Partie II – Données complémentaires

Contrôles réalisés dans le cadre de la délivrance des autorisations administratives
Lieu de réalisation des contrôles en cours de transport

Partie III – Analyse et Plan n

Partie I – Explications relatives aux données figurant sur le Rapport officiel

I.1. interprétation des données saisies dans la 1ère colonne des tableaux par espèces

a) contrôle de l'aptitude au transport au départ des voyages de longue durée (art 15§2)

Ce contrôle étant réalisé systématiquement dans le cadre du contrôle physique lié à la certification sanitaire, c'est par défaut le nombre de carnets de route validés qui est indiqué en première ligne de la colonne 1 des tableaux.

Il n'y a pas de non-conformité dans la colonne 1, dans la mesure où les carnets de route ne sont validés que lorsque la programmation est estimée conforme et réaliste. Le nombre de carnet de route refusés ou faisant l'objet de demandes de ré-organisation du voyage n'est pas comptabilisé.

b) contrôles après le déchargement en abattoirs

Compte-tenu du système d'enregistrement national, toutes les inspections réalisées en abattoirs au titre du R(CE)1/2005 apparaissent dans la colonne 2 (contrôles en cours de transport) des différents tableaux par espèce, sans distinction entre les non-conformités constatées **après** déchargements à l'abattoir (qui devraient figurer en colonne 1 selon la décision 2010/188) et les non-conformités constatées **au moment des** déchargements.

Contrôles en abattoirs : sur les **2056** contrôles en cours de transport réalisés en 2018 (dont seulement **1937** seulement ont pu être exploités dans le rapport annuel des non-conformités : voir le point 1.3 plus avant), **1287** concernent des contrôles en abattoirs, répartis comme suit : Bovins (687), Porcins (202), Ovins /Caprins (69 contrôles en abattoirs), Équidés (1), Volailles (294).

Les 34 contrôles réalisés en abattoir restants n'ont pas pu être exploités dans les rapports annuels ventilés par catégories d'animaux, l'espèce n'ayant pas été enregistrée (ce problème ne se posera plus pour les rapports ultérieurs, la mention de l'espèce étant devenue incontournable dans le nouveau système d'enregistrement des contrôles).

I.2. Ligne « sanctions imposées »

Comme les années précédentes, les conditions d'enregistrement des suites des contrôles dans la base de données vétérinaire nationale SIGAL ⁽¹⁾ ne permettent pas de ventiler les sanctions pénales par espèces en 2018, c'est pourquoi il apparaît un zéro sur cette ligne dans tous les tableaux : le total des constats d'infraction pénale enregistrés dans SIGAL apparaît sur le dernier tableau, soit **55**.

Ces sanctions portent sur les infractions suivantes : transport sans autorisation (x 3), conduite sans certificat de compétence (x 4), Véhicule non conforme (x 7), Animaux inaptes (x 41).

(1) Les modalités d'enregistrement des suites des contrôles ont été modifiées depuis le 1^{er} janvier 2019 (mise en production d'une nouvelle base de données RESYTAL).

I.3. Analyse des erreurs de saisie

119 inspections en cours de transport sur **2056** enregistrées en 2018 n'ont pas permis d'obtenir de résultats exploitables, majoritairement (x 92) parce que l'espèce n'a pas été indiquée au moment de l'enregistrement de ces contrôles (impossible d'en ventiler les résultats dans l'un ou l'autre des tableaux par espèce). L'information relative à l'espèce est toutefois devenue obligatoire depuis l'entrée en production du nouveau système d'enregistrement des contrôles au 1^{er} janvier 2019 : ce problème devrait donc disparaître pour le prochain rapport annuel.

Les différentes sources d'erreurs sur les 27 rapports inexploitable restants sont identifiées afin d'éviter qu'elles ne se reproduisent.

Partie II – Données complémentaires

A noter par ailleurs que **181** inspections en cours de transport, sur les 2056 inspections réalisées en France en 2018, ont concerné des **transporteurs d'autres États membres** de l'Union européenne (soit un peu moins de **9 %** des contrôles réalisés en cours de transport).

En 2018, la durée des voyages ayant fait l'objet de contrôle en cours de transport a été enregistrée :

| | |
|-------------------------------------|------|
| Transport de moins de 8 heures | 1269 |
| Transport de plus de 8 heures | 346 |
| Descripteur non renseigné ou absent | 441 |

Contrôles réalisés dans le cadre de la délivrance des autorisations administratives

| | | 2018 |
|--|---|-------------|
| Autorisations « Transporteurs » (articles 5 et 6) | Nombre total d'Autorisations « Transporteurs » délivrées : | 1240 |
| | pour transports < 8h (Type 1 : article 10) | 1005 |
| | pour transports de longue durée (Type 2 : article 11) | 235 |
| Agréments « Moyens transport » (article 7) | Agréments Véhicules routiers (article 18) | 328 |
| | Agréments Navires bétailiers (article 19) | 1 |
| Certificats « convoyeurs » (articles 6.5) | Certificats de compétence (article 17.2) | 1931 |

Lieux de réalisation des contrôles en cours de transport

| TOTAL des INSPECTIONS RÉALISÉES | | 2056 |
|---|---|-------------|
| Lieux de réalisation des contrôles : | en abattoirs | 1287 |
| | sur marchés | 72 |
| | en postes de contrôle | 28 |
| | en centres de rassemblement UE | 68 |
| | sur route | 134 |
| | en aéroports | 36 |
| | Ports (hors points de sortie) | 34 |
| | en points de sortie | 186 |
| | en élevages | 20 |
| | en d'autres lieux | 110 |
| | lieux non renseignés / descripteur absent | 81 |

AUDIT des Contrôles

L'administration centrale a poursuivi en 2018 les audits « carnets de route » entrepris en 2017, après avoir étendu leur champ à l'ensemble des contrôles à réaliser en protection animale (incluant tout le transport). Les résultats de l'ensemble de ces audits ne sont pas encore connus à ce jour.

Partie III – Analyse et Plan d'action

● Analyse comparée 2017 / 2018 :

Le nombre total de contrôles en cours de transport enregistré en 2018 (2056 inspections) est sensiblement équivalent à celui de 2017 (2045 inspections).

Le nombre de carnets de route validés au départ des exports / échanges de longue durée accuse une nette diminution entre 2017 (33178) et 2018 (27736).

Le nombre de contrôles a posteriori est aussi en léger déclin (9442 en 2018 contre 10928 en 2017, néanmoins supérieur à 2016 (8399), pour un nombre de non-conformités (NC) constatées en très sensible augmentation (1048 en 2018 contre 587 en 2017) : en l'état des données disponibles, il n'est pas possible de savoir si cette augmentation est due à une augmentation effective des non-conformités ou à une amélioration de la qualité des contrôles réalisés, permettant de mieux les mettre en évidence. Les données ne permettent pas non plus d'apprécier dans le détail la nature de ces NC (le nouveau système d'enregistrement devrait le permettre à partir des contrôles réalisés en 2019).

Comme les années précédentes, pour les contrôles en cours de transport, les manquements en relation avec les aspects documentaires (autorisation, certificats, agréments, documents à bord) restent les plus nombreux, mais les autres motifs sont en légère augmentation également, pour les bovins notamment.

● Plan d'action 2019

Administration Centrale

L'administration centrale a organisé en 2018 dans certains départements des audits généraux sur les contrôles à réaliser au titre de la protection animale, incluant notamment les contrôles réalisés en application du R(CE)1/2005. Ces audits sont appelés à se multiplier en 2019.

L'activité du groupe de travail national « transports de longue durée » a été ralentie en 2018, certains de ses membres ne voyant pas l'intérêt de travailler en parallèle des travaux de la plate-forme UE. La désaffectation des opérateurs pour les exports à destination de la Turquie a peut-être également contribué à faire diminuer la motivation des participants. Les travaux doivent être relancés en 2019.

Le groupe de travail « aptitude au transport – abattage à la ferme » doit poursuivre ses efforts, notamment sur les précisions à apporter sur l'évaluation des cas douteux (« zones grises ») et la mise en œuvre de l'abattage à la ferme.

Instruction aux services de contrôle

Le contrôle au chargement des exportations de longue durée constitue la priorité 2019 en France au titre du transport, ainsi que l'amélioration quantitative et qualitative des contrôles a posteriori.

La mise en œuvre de suites effectives en cas de constats de non-conformité (notamment en cas d'arrivée à l'abattoir d'animaux inaptes au transport) reste également d'actualité.

La nécessité d'améliorer encore l'enregistrement des contrôles et de leurs suites sera rappelée aux services.

Le transport constitue une des deux priorités de contrôle de la France au titre du Bien-Etre animal pour les années 2019-2020.